

el

26 décembre 1961

2538/Org. com.

Maisons communales.

A Monsieur le Préfet de et à (tous)  
S/Couvert de Monsieur l'Administrateur  
de Territoire de et à (tous)

Monsieur le Préfet,

Il m'est signalé que les communes ont mis un retard considérable dans la transmission des formulaires destinés à demander une intervention au F.B.I. en vue de la construction des maisons communales. Ces demandes, pourtant simplifiées, auraient dû être recommencées trois fois avant d'être acceptables.

Vous me ferez savoir si cette situation résulte de l'inexpérience totale des autorités communales en matière administrative.

Le Ministre,  
L. MPAKANIYE.